

| | | |
|--|--|----------------------------|
|  <p>Ville de Vitré Service Direction Générale</p> | OBJET : CONSEIL MUNICIPAL | |
| | <i>Compte rendu de la réunion du 20 février 2014</i> | |
| Date : 17.03.2014 | Nombre de pages : 18 | Fichier : CR CM 20.02.2014 |
| Rédigé par : Véronique GERGAUD | | Validé par : Jocelyne CAYE |
| <p>L'an deux mille quatorze, le vingt février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le treize février deux mille quatorze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p style="text-align: center;">Étaient présents :</p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, M. LEBRY, Mme DUCHESNE, M. GUERIN, Mme HALET, M. MAISONNEUVE, Mme BOUQUAY, Mme CHARLOT, M. LAPAUSE, Adjoints, Mme BUSSON, M. MOREL, M. BESNARD, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes PRACHT, CHEHABEDDINE, CLOAREC, M. PASQUER, Mme HEINRY, MM. SOUVESTRE, TRAVERS, Mme MATHIEU, M. PERRET, M. BOUVIER, , M. PAILLARD, Mme TIREAU, M. LECOMPTE, Mme GARDAN, MM. MORIN, TORTELIER, Conseillers Municipaux.</p> <p>Étaient absents excusés :</p> <p>Mme DURAND M. BOUVET qui a donné pouvoir à M. LAPAUSE, Mme BRUNET qui a donné pouvoir à M. MOREL, M. HERVAULT, M. COIGNARD qui a donné pouvoir à Mme GARDAN.</p> <p><i>M. PASQUER a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.</i></p> | | |
| <u>Diffusion</u> : Le Conseil Municipal et les chefs de services. | | |

DÉCISIONS DU MAIRE

| SUJET | AVIS / SUITE A DONNER |
|--|---|
| 1.1 – Marchés publics – Entretien des réseaux d'assainissement : curage, traitement des effluents, passage caméra, essais d'étanchéité | Marché passé avec l'Entreprise LEBLANC ENVIRONNEMENT de Taillis pour un montant annuel compris entre 10000 € HT et 45 000 € HT pour l'année 2014, reconductible tacitement pour 2015, 2016 et 2017. |
| 1.1 – Marchés publics – Capture, ramassage, transport des animaux en divagation, et/ou dangereux, ramassage des cadavres sur la voie publique et gestion de la fourrière animale. | Marché passé avec la Société l'Arche de nos compagnons d'Argentré du Plessis pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT pour l'année 2014, reconductible tacitement pour 2015, 2016 et 2017 |
| 1.1 – Marchés publics – Fourniture, installation et maintenance d'un système d'identification, de traçabilité et de protection des documents par radiofréquence (RFID) pour la Médiathèque municipale de Vitré | Marché passé avec la Société NEDAP de Cergy Pontoise pour un montant de 61 160.50 € HT hors maintenance. La maintenance annuelle est fixée à |

| | |
|--|--|
| | 1 727.50 € HT à compter de la 4 ^{ème} année. |
| 1.1 – Marchés publics – Fourniture d'équipements et accessoires d'arrosage | Marché passé avec la Société Arrosage System de la Chapelle sur Erdre pour un montant annuel minimum de 2 500 € HT et maximum de 10 000 € HT pour l'année 2014, reconductible tacitement pour 2015, 2016 et 2017 |
| 1.1 – Marchés publics – Location de plateformes élévatrices mobiles de personnes et de chariots élévateurs sans chauffeur | Marché passé avec la Société ALTILOC de Vitré pour un montant annuel maximum de 15 000 € HT pour l'année 2014, reconductible tacitement pour 2015, 2016 et 2017 |
| 1.1– Marchés publics – Fourniture de produits de traçage pour terrains de sport – lot 1 : poudre de traçage | Marché passé avec la Société VEGAM de Melesse pour un montant annuel maximum de 2 500 € HT pour l'année 2014, reconductible tacitement pour 2015, 2016 et 2017 |
| 1.1 – Marchés publics – Fourniture de produits de traçage pour terrains de sport – lot 2 : peinture de traçage | Marché passé avec la Société VEGAM de Melesse pour un montant annuel maximum de 6 500 € HT pour l'année 2014, reconductible tacitement pour 2015, 2016 et 2017 |
| 1.1 – Marchés publics – Fourniture de peinture, accessoires, revêtements de sol et outillage associé | Marché passé avec la Société AUPINEL de Villedieu les Poêles pour un montant annuel minimum de 10 000 € HT à un maximum de 65 000 € HT pour l'année 2014, reconductible tacitement pour 2015, 2016 et 2017 |
| 1.1– Marchés publics – Fourniture de livres et autres documents pour la Médiathèque municipale de Vitré – Lot 1 : adultes et jeunesse : livres fiction et documentaires | Marché passé avec la Librairie Le Failler de Rennes pour un montant annuel minimum de 10 000 € HT à un maximum de 40 000 € HT pour l'année 2014, reconductible tacitement pour 2015, 2016 et 2017 |
| 1.1 – Marchés publics – Fourniture de livres et autres documents pour la Médiathèque municipale de Vitré – Lot 2 : adultes : BD et mangas | Marché passé avec la Librairie M'ENFIN de Rennes pour un marché d'un montant annuel minimum de 3 000€ HT à un maximum de 8 000 € HT pour l'année 2014, reconductible tacitement pour 2015, 2016 et 2017 |
| 1.1 – Marchés publics – Fourniture de livres et autres documents pour la Médiathèque municipale de Vitré – Lot 3 : adultes et jeunesse : livres en langues étrangères | Marché passé avec la Société ABRAKADABRA de Voiron pour un montant annuel minimum de 300 € HT à un maximum de 1 500 € HT pour l'année 2014, reconductible tacitement pour 2015, 2016 et 2017. |
| 1.1 – Marchés publics – Fourniture de livres et autres documents pour la Médiathèque municipale de Vitré – Lot 5 : adultes et jeunesse : DVD de fiction, musicaux, documentaires | Marché passé avec la Société CVS de Montreuil Sous Bois pour un montant annuel minimum de 5 000 € HT à un |

| | |
|--|---|
| | maximum de 18 000 € HT pour l'année 2014, reconductible tacitement pour 2015, 2016 et 2017. |
| 1.1– Marchés publics – Fourniture de livres et autres documents pour la Médiathèque municipale de Vitré – Lot 6 : adultes et jeunesse : CD Audio | Marché passé avec la Société GAM SAS d'ANNECY pour un montant annuel minimum de 8 000 € HT à un maximum de 20 000 € HT pour l'année 2014, reconductible tacitement pour 2015, 2016 et 2017. |
| 1.1 – Marchés publics – Fourniture de livres et autres documents pour la Médiathèque municipale de Vitré – Lot 4 : jeunesse : petits éditeurs | Déclare le lot infructueux dans la mesure où les offres présentées ne répondent pas à la demande de pouvoir retenir 3 titulaires |
| 1.1 – Marchés publics – Fourniture de matériaux de construction de chaussée – lot 1 : matériaux de carrières | Marché passé avec la Société PIGEON CARRIERES d'Argentré du Plessis pour les prix unitaires indiqués au bordereau des prix, sans minimum ni maximum pour l'année 2014, reconductible tacitement pour 2015, 2016 et 2017 |
| 1.1 - Marchés publics – Fourniture de matériaux de construction de chaussée – lot 2 : émulsion de bitume | Marché passé avec la Société SBAG de La Brulatte pour les prix unitaires indiqués au bordereau des prix, sans minimum ni maximum pour l'année 2014, reconductible tacitement pour 2015, 2016 et 2017 |
| 1.1 - Marchés publics – Fourniture de matériaux de construction de chaussée – lot 3 : béton bitumeux | Marché passé avec la Société SEG de Chantepie pour les prix unitaires indiqués au bordereau des prix, sans minimum ni maximum pour l'année 2014, reconductible tacitement pour 2015, 2016 et 2017 |
| 1.1 - Marchés publics – Fourniture de matériaux de construction de chaussée – lot 4 : enrobés à froid | Marché passé avec la Société SEG de Chantepie pour les prix unitaires indiqués au bordereau des prix, sans minimum ni maximum pour l'année 2014, reconductible tacitement pour 2015, 2016 et 2017 |
| 1.1 – Marchés publics – assurance de type dommages ouvrage dans le cadre de la construction d'une passerelle piétonne | Marché passé avec la Société SMABTP de Rennes pour un montant de 56 256.15 € HT pour une durée de 10 années à compter de la réception de l'ouvrage. |
| 1 .1 Marchés publics – marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une ECOZAC en vue de la reconversion d'un quartier d'environ 10.7 ha. | Article 1 : Avenant n°2 au marché n° 119/10 fixant le forfait définitif de rémunération et ajoutant de nouvelles prestations au profit de la Société ECR Environnement dans le cadre du suivi architectural et paysager. Article 2 : l'avenant est conclu pour : |

| | |
|--|--|
| | <p>Partie forfaitaire pour un montant de 38 700 HT, le montant initial de la partie forfaitaire du marché étant de 326 500,00 € HT augmenté à 328 500 € HT suite à un avenant 1 augmentant ainsi le montant de la partie forfaitaire du marché à 367 200,00 € HT.</p> <p>Partie à bons de commande sans montant maximum : fiche de lot ville : 50 € HT par lot/ maison individuelle : 250 € HT par lot/ opération groupée : 450 € HT par lot / locaux d'activité : 400 € HT par lot / PC modificatif : 50 € HT par permis.</p> |
| 1.1 – Marchés publics – construction de la cage d'escalier 1 du parking PEM – passation d'un avenant 1 | Avenant n°1 avec la Société EIFFAGE Constructions de Fougères au marché N° 45/13 prenant en compte les modifications proposées, pour un montant de 20 657.66 € HT portant le marché de 335 000.00 € HT à 355 657.66 € HT |
| 1.1 – Marchés publics – restauration de l'enceinte fortifiée à Vitré – lot 2 : charpente – avenant n°1 | Marché avec la Société LE BER, avenant N°1 au marché n°33/13 prenant en compte les modifications de certaines prestations (mise en place d'une grue pour l'installation d'un parapluie sur la tour des prisonniers) et leur répartition dans les différents lots, pour un montant en plus-value de 959.60 € HT, le montant du marché passe de 27 931.98 € HT à 28 891,58 € HT. |
| 1.1 – Marchés publics – restauration de l'enceinte fortifiée à Vitré – lot 1 : maçonnerie / pierre de taille – avenant n°1 | Marché avec la Société Joubrel, Avenant N°1 au marché n° 32/13 prenant en compte les modifications de certaines prestations (suppression de 2 sapines sur la parcelle 425 remplacées par une grue et une nacelle) pour un montant en moins-value de 2 400.00 € HT, le montant du marché passe de 523 511.80 € HT à 521 111.80 € HT. |
| 1.1 – Marchés publics – restauration de l'enceinte fortifiée à Vitré – lot 3 : couverture – avenant n°1 | Marché avec la Société Hériau, Avenant N°1 au marché n° 34/13 prenant en compte les modifications de certaines prestations (mise en place d'une nacelle pour la mise en place du parapluie de la tour des prisonniers en remplacement de 2 sapines prévues au lot 1 / prestations supplémentaires de bardage, essentage, filet anti volatiles) sur la parcelle 425 remplacées par une grue et une nacelle) pour un montant en |

| | |
|---|---|
| | plus-value de 7 326.19 € HT, le montant du marché passe de 19 693.38 € HT à 27 019.57 € HT. |
| 1.4 – Autres contrats – prestation artistique – Orchestre symphonique de Bretagne | Contrat avec l'Orchestre Symphonique de Bretagne de Rennes pour la réalisation d'une prestation artistique le 15.03.2014 pour un montant de 10 000€ HT. |
| 1.4 - Autres contrats – prestation artistique – Compagnie PRANA | Contrat avec la Compagnie PRANA de Rennes pour la réalisation de 3 prestations artistiques les 24 et 25 mars.2014 pour un montant de 3 400€ HT. |
| 1.4 - Autres contrats – prestation artistique – Compagnie LOBA | Contrat avec la Compagnie LOBA d'Angers pour la réalisation de 2 prestations artistiques les 17 et 18 octobre 2014 pour un montant de 3 209€ HT. |
| 1.4 - Autres contrats – prestation artistique – Compagnie Mises en capsules | Contrat avec la Compagnie Mises en Capsules de Paris pour la réalisation d'une prestation artistique le 14.02.2014 pour un montant de 4 800€ HT. |
| 1.4 - Autres contrats – prestation artistique – Compagnie Artistique Plurielle LagunArte | Contrat avec la Compagnie Plurielle LagunArte de La Bastide Clairence pour la réalisation d'une prestation artistique le 17.03.2014 pour un montant de 1 250 € HT. |
| 1.4 - Autres contrats – prestation artistique – Compagnie Karavane Productions | Contrat avec la Compagnie Karavane Productions de Paris pour la réalisation d'une prestation artistique le 18.03.2014 pour un montant de 7 500€ HT. |
| 1.4 - Autres contrats – prestation artistique – Compagnie Karavane Productions | Contrat avec la Compagnie Karavane Productions de Paris pour la réalisation d'une prestation artistique le 14.03.2014 pour un montant de 6 000€ HT. |
| 1.4 - Autres contrats – prestation artistique – Association Le Concert impromptu | Contrat avec l'association Le Concert impromptu de Ivry sur Seine pour la réalisation de 2 prestations artistiques les 10 et 11 avril 2014 pour un montant de 8 200€ HT. |
| 1.4 – Autres contrats – assistance et mise à jour du progiciel DELARCHIVES | Contrat d'assistance avec la Société ADIC INFORMATIQUE de UZES pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} /04/2014 renouvelable par année entière par expresse reconduction sans excéder 3 ans pour un montant annuel de 15 € HT |
| 3.3 – Locations – réserves foncières / occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré – Route de la Guerche période du 1.11.2013 au 30.10.2014 | Occupation accordée à M. Rossignol Jean-Claude moyennant le versement d'une redevance d'occupation fixée pour la présente période à 154.43 € l'hectare soit la somme de 1 388.63 € |

| | |
|--|---|
| 3.3– Locations – réserves foncières / occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré – Le Grand Fougeray période du 1.11.2013 au 30.10.2014 | Occupation accordée à M. DUFEU Jean-Pierre moyennant le versement d'une redevance d'occupation fixée pour la présente période à 154.43 € l'hectare soit la somme de 1 545.15 € |
| 3.3 – Locations – Location Vitré-Communauté d'un studio meublé sis 2 rue des Bénédictins | Mise à disposition gratuite d'un logement selon un forfait de 25€/nuit couvrant la consommation d'eau d'électricité ainsi que la prise en charge du ménage et du nettoyage du linge. |
| 5.8 – Décision d'estimer en justice – sinistre église Notre-Dame –requête en référé expertise | Défense des intérêts de la commune en déposant au Tribunal Administratif de Rennes une requête en référé afin de connaître les causes exactes du sinistre, confiée au Cabinet Selarl Phelip de Paris. |
| 5.8 – Décision d'estimer en justice – refus de prise en charge de rechutes d'accidents de travail par la SMACL | Défense des intérêts de la Ville, contre la SMACL, précédent assureur de la Ville pour le risque statutaire, de prendre en charge les rechutes d'accident ou de maladies imputables au service dont l'arrêt initial a eu lieu pendant la durée du 1 ^{er} contrat et survenant postérieurement à la date de fin dudit contrat, au Cabinet Coudray de Rennes |
| 5.8 - Décision d'estimer en justice – refus de prise en charge de rechutes d'accidents de travail par la SMACL-rectificatif | Considérant l'impossibilité pour le Cabinet Coudray d'assurer la défense des intérêts de la Ville, Annule la précédente décision et confie la défense des intérêts de la commune contre la SMACL, précédent assureur de la Ville pour le risque statutaire, de prendre en charge les rechutes d'accident ou de maladies imputables au service dont l'arrêt initial a eu lieu pendant la durée du 1 ^{er} contrat et survenant postérieurement à la date de fin dudit contrat, à Me Sébastien COLLET de Rennes |
| 7.10 – Divers – Médiathèque Mme de Sévigné – régie de recettes pour l'encaissement des abonnements, droits d'inscription, pénalités pur retard et remplacement de la carte d'abonnement, photocopies, modification de l'intitulé, fixation des tarifs. | Encaissement du produit de vente de documents de la Médiathèque les 25.01 et 1 ^{er} .02 2014, au prix de vente de 0.50 € (livre jeunesse, livre de poche, BD, lot de revues)...1€ (livre intermédiaire, CD...) et 2 € (beau livre, documentaire). |
| 7.10 – Divers – Artothèque – Fixation du prix de vente du livre intitulé « paysage, Cosa mentale » à l'occasion de l'exposition « Architecture(s). | Fixation du prix de vente au public d'un livre « paysage Cosa Mentale » à 45 € TTC l'unité |
| 7.10 – Divers – contrat de maintenance et de suivi du progiciel de la billetterie du musée avec la Société DN Gestion, avenant 1. | Avenant n°1 au contrat de maintenance et de suivi du progiciel de la billetterie du musée, dans le cadre du contrat de support client N° |

| | |
|--|--|
| | 110118-01-Vitré et prend effet au 1 ^{er} .01.2014 pour une période de 3 ans. |
| 7.10 – Divers – Régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement des véhicules et des bornes rétractables. Modification montant encaissé et vente de cartes d'abonnement mensuel. | Régie de vente de cartes d'abonnement mensuel avec un montant maximum de l'encaisse autorisé de 12 000€ |
| 7.3 – Emprunts – réalisation d'un prêt PSPL de 1 500 000€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour le financement du Pôle Multimodal de Vitré | Emprunt de 1 500 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de type PSPL d'une durée de 20 ans, avec échéance trimestrielle |

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| Approbation du compte rendu du dernier Conseil municipal | Approuvé à l'unanimité |
| 1. Budget primitif 2014 – subventions de fonctionnement attribuées aux associations | Approbation de l'attribution des subventions aux associations à l'unanimité |
| 2. Subventions pour voyages scolaires | Approbation à l'unanimité |
| 3. Subventions – Budget primitif 2014 – subventions de fonctionnement attribués aux établissements privés | <p>Intervention de Monsieur Yves LECOMPTE au titre de Cap à Gauche : il interpelle Monsieur Pierre MEHAIGNERIE au sujet de la mise en place d'un groupe de réflexion « enseignants, parents d'élèves » pour se pencher sur le problème des contrats d'associations avec l'enseignement privé. Il rappelle que le salaire des enseignants est pris en charge par l'Etat. Il s'interroge sur les subventions versées en fonctionnement ou investissement (il cite le mobilier et le matériel informatique). En l'espace d'une mandature, dit-il, l'école publique a été oubliée, sauf Pierre Lemaitre. L'école privée est payante pour les parents. Il regrette que l'implantation nouvelle d'une école au Nord soit une école privée et non une école publique.</p> <p>Madame Marie-Cécile DUCHESNE répond que chaque enfant qu'il soit dans le public ou dans le privé, est considéré de la même façon. A ce jour, la situation est apaisée entre l'enseignement public et privé, et elle trouve dommage de raviver la querelle.</p> <p>Monsieur Pierre MEHAIGNERIE se déclare content des résultats scolaires. Il confirme qu'il n'y a pas d'aide à l'investissement.</p> <p>Madame Marie-Annick BOUQUAY précise que la modification du secteur sauvegardé n'a été faite uniquement pour Jeanne d'Arc : la situation aurait été la même pour n'importe quelle école</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>située dans le secteur sauvegardé. En conclusion, Monsieur Pierre MEHAIGNERIE salue l'effort des parents dans l'enseignement privé. <i>Montants 2013 reconduits – Le contrat d'association fera l'objet d'un vote séparé lors d'un prochain conseil</i> 4 abstentions : liste « Vitré, Cap à gauche »</p> |
| <p>4. Subventions – Budget primitif 2014 – subventions de fonctionnement attribuées aux établissements publics</p> | <p><i>Montants 2013 reconduits</i> Approbation à l'unanimité</p> |
| <p>5. Budget primitif 2014 – subventions au C.C.A.S.</p> | <p>Madame Marie-Jo HALET précise que la résidence des personnes âgées est en déficit mais que cela tient à l'engagement politique pris : repas non obligatoire. Ce choix de conserver le libre choix (restauration ou pas) ayant été fait dans le but d'aider les personnes âgées à ne pas vieillir en conservant leur autonomie (courses, préparation de repas..). Madame Marie-Jo HALET rappelle qu'il y a 140 demandes sur la liste d'attente de la RPA. Monsieur Jean-Denis GUIBERT précise que le budget du CCAS est en augmentation de 0,7%, le personnel de 0,2%. Il constate une baisse de l'activité, un poste a été gelé. Il explique que c'est la perte de financements extérieurs qui justifie l'augmentation de l'aide financière demandée à la Ville (+5%) Monsieur Pierre MEHAIGNERIE conclut en rappelant la concurrence de plus en plus important sur les services d'aide à la personne. <i>Attribution d'une subvention de 862 400 € (+5%)</i> Approbation à l'unanimité</p> |
| <p>6. Budget primitif – vote des taux</p> | <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| <p>7. Vote du budget primitif</p> | <p>Introduction de Monsieur Méhaignerie : Un budget de confiance en l'avenir ... malgré le climat de pessimisme national</p> <p>Pour faire face à la baisse des recettes (moins 137000 € pour la dotation d'Etat) et à des moindres recettes provenant de la croissance économique très faible d'où un moindre reversement de Vitré Communauté (48% de nos recettes), beaucoup de villes :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Soit ne remplacent pas la totalité des départs en retraite → Soit baissent les subventions aux associations → Soit diminuent leurs programmes d'investissement <p>Nous ne choisissons aucune de ces 3 voies :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Les dépenses de personnel augmentent de 3% pour conserver la qualité des services |

- Les subventions aux associations augmentent de 1.29% (vitalité associative)
- Les investissements continuent à un même rythme élevé (9.5 millions d'euros)

Un budget de confiance en l'avenir s'explique par 5 raisons :

- A. Une évolution prévisible de l'emploi du fait de 5 implantations nouvelles sur Vitré Communauté, représentant 400 à 500 emplois dont plusieurs dans le secteur logistique.
- B. Une progression démographique voisine de 1.5% ce qui contribue aux recettes de Taxe d'Habitation et Foncier Bâti, sans augmentation du taux de l'impôt
- C. La bonne santé financière de Vitré Communauté qui pourrait accroître ses fonds de concours aux communes.
- D. Des taux d'imposition qui restent inférieurs de 30% à la moyenne nationale
- E. Une dette modérée en deçà de la moyenne de la strate

Compte-tenu de quelques incertitudes sur les ouvertures des marchés publics et le montant des subventions (Feder – autres collectivités), nous avons préféré, par prudence, augmenter de 1 million le montant de l'emprunt (emprunt supplémentaire qui ne sera peut-être pas réalisé).

Au-delà du niveau important des crédits accordés au patrimoine (860 000 €), au logement social, aux équipements sportifs (1 118 500 €), le projet le plus lourd reste bien sûr le PEM que nous continuerons à financer sur 2014 – 2015 et peut-être 2016, mais cet investissement structurant change en profondeur :

- l'attractivité de la ville (3 TGV négociés en 2007 – 25 TER – 11 TER sur Laval)
- la mobilité en termes de transport, d'emploi et d'alternative à la voiture
- la qualité de service au public (gratuité du stationnement)
- le renforcement de la dynamique en cœur de

ville par les parkings supplémentaires, par la possibilité de remodeler certaines rues, par la diversité des emplois prévus dans l'immeuble de 3000 m2.

Ce n'est qu'au Conseil Municipal de mai que la nouvelle équipe aura les chiffres définitifs provenant des résultats du compte administratif, des dotations de l'Etat et de Vitré Communauté et du montant des marchés publics du PEM (Pôle d'Echange Multimodal

P. MORIN signale que les interventions de la Région devraient être citées.

A. TORTELIER s'interroge sur les 5 implantations nouvelles, quelles sont-elles ?

P. MÉHAIGNERIE :

1. ITM (avec un doublement du nombre d'emplois),
2. SERVPAR à Torcé,
3. SONEPAR à Châteaubourg,
4. MEDIPAR à Châteaubourg,
5. Un transporteur à Etrelles.
- 6.

P. MORIN : ces implantations compenseront à peine les futures pertes de Cooper : ce scénario devrait être intégré.

P. MÉHAIGNERIE : le scénario de baisse des effectifs de Cooper est envisagé mais il faut rester prudent sur les déclarations.

P. LORY-FORÊT : l'hypothèse de construction à Domagné n'est pas écartée, en seconde hypothèse, est envisagée la construction d'un bâtiment moins grand et mieux adapté au marché. Rien n'est défini.

P. MÉHAIGNERIE remarque que Monsieur MONTEBOURG s'est engagé à conserver les effectifs PSA des équipementiers.

A. TORTELIER s'étonne que dans le PEM soient absents les bus et la gare routière : il s'agit d'un problème majeur aux heures de pointe. Le bus est un élément essentiel et oublié. Il fait également part de ses interrogations quant à l'opportunité de l'immeuble de bureaux de 3000 m2 dans le parking sud. Il se rappelle des difficultés à occuper certains locaux dans la MEEF. Le projet gare risque de rendre les déplacements plus compliqués (apport de nouveaux véhicules des salariés de l'immeuble.

J.P. LEBRY : pour le bus, il n'a pas été oublié, les travaux de construction des quais pour l'accessibilité sont en cours.

P. MÉHAIGNERIE rappelle que le taux de chômage à 6%, l'augmentation de 8% du nombre d'emplois se font car il y a eu beaucoup de bâtiments construits pour attirer les entreprises. Le souci permanent est l'emploi et le renforcement du cœur de ville. Par ailleurs, il y a une inquiétude des familles

| | |
|---|--|
| | <p>quant aux professions médicales : actuellement, les professions médicales sont implantées sur Rennes : un plateau à proximité de la gare est important, c'est un moyen de renforcer le potentiel médical et d'attirer les familles.</p> <p>J.P. LEBRY : ces bâtiments relais ont rendu beaucoup de services au niveau de la communauté.</p> <p>B. MAISONNEUVE précise que tout l'espace de la MEEF est occupé, il manque déjà des m2.</p> <p>N. GARDAN : on a inscrit des crédits pour le patrimoine et le sport. Qu'en est-il pour le base-ball ?</p> <p>B. MAISONNEUVE : on travaille avec le club sur un nouveau terrain. Le projet n'est pas abouti à ce jour. Le terrain est subordonné à la non-disponibilité du terrain actuel de la Baratière (échéance non connue).</p> <p>P. MÉHAIGNERIE : aujourd'hui, il y a 40 joueurs de base-ball dont 13 vitréens. Il entend les critiques des autres communes : pourquoi tous les équipements sont localisés sur Vitré ? Si l'ADAPEI part, un autre terrain d'entraînement sera trouvé mais la Guerche a beaucoup investi. Une discussion est en cours avec l'OMS pour hiérarchiser les équipements, de plus, il y a des divergences sur les évaluations des coûts (associations, services).</p> <p>N. GARDAN : le club a 20 ans et se trouve bloqué dans son développement.</p> <p>P. MÉHAIGNERIE : ne pas oublier la communautarisation.</p> <p>Vote séparé pour le terrain de football (section d'investissement) : 2 votes contre : MM. Tortelier et Morin – 7 abstentions Mmes Pracht, Duchesne et Charlot et Mmes Gardan et Tireau M. Coignard (représenté) et Lecompte</p> <p>Le reste du budget est voté à l'unanimité moins les abstentions des membres de la Liste « VIVA » (2) et « Vitré, Cap à Gauche » (4)</p> |
| 8. Imputation de diverses factures en section d'investissement | Approbation à l'unanimité |
| 9. Garantie d'emprunt de 745 566€ contracté par NEOTOA | <i>Garantie à hauteur de 100% - durée 40 à 50 ans indexé sur le livret A (taux initial : 1.05%)</i> Approbation à l'unanimité |
| 10. Garantie d'emprunt de 158 415€ contracté par OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'ILLE ET VILAINE | <i>Garantie à hauteur de 100% - durée 15 ans indexé sur le livret A (taux initial : 1.85%)</i> Approbation à l'unanimité |
| 11. Subventions – ESPACIL HABITAT, le Pont Billon | Monsieur Pierre MEHAIGNERIE rappelle qu'il n'y a pas de file d'attente pour l'accès au logement social à Vitré. |

| | |
|--|--|
| | <p>Madame Marie-Jo HALET précise que cela est vrai pour les appartements mais qu'il y a une demande non satisfaite au niveau des maisons individuelles</p> <p>Approbation à l'unanimité – attribution d'une subvention de 10 000 € par logement soit 80 000 €</p> |
| 12. Subventions – ESPACIL HABITAT, la Massonnais | <p>Monsieur Pierre MEHAIGNERIE rappelle qu'il n'y a pas de file d'attente pour l'accès au logement social à Vitré.</p> <p>Madame Marie-Jo HALET précise que cela est vrai pour les appartements mais qu'il y a une demande non satisfaite au niveau des maisons individuelles.</p> <p>Approbation à l'unanimité – attribution d'une subvention de 10 000 € par logement soit 280 000 € plus reversement de la subvention reçue de Vitré Communauté.</p> |
| 13. Droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière | <p>Maintien du taux légal sans réduction ni exonération</p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 14. Indemnité de conseil du trésorier | <p>Attribution d'une indemnité de 3 692.27 € bruts</p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 15. Fiscalité – TLPE 2011 – recouvrement taxe pour l'enseigne DAN WASH | <p>Réduction de 62 € montant de la taxe ramenée à 252 €</p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 16. Convention de partenariat entre la Ville de Vitré et le TNB | <p>Convention de coopération avec le TNB pour la mise à disposition de 35 places sur 2 spectacles</p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 17. Annulation - Réduction de titres de recettes | <p>Annulation réduction de divers titres de recettes</p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 18. Admission en non-valeur de divers titres de recettes | <p>Admission en non-valeur de divers titres de recettes qui n'ont pu être recouverts</p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 19. Décisions prises par le Maire en matière de contentieux | <p>Information du Conseil</p> |
| 20. Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics | <p>A propos du marché de mise aux normes accessibilité (de l'hôtel de Ville), Monsieur Yves LECOMPTE demande quels sont les travaux d'accessibilité prévus et à quels rythmes ?</p> <p>Monsieur Jean-Claude LAIZE : Il s'agit de travaux annuels, réalisés en fonction des crédits votés.</p> <p>Monsieur Yves LECOMPTE constate que l'on s'occupe du handicap moteur en priorité mais que les autres formes de handicap – sensoriel- ne sont pas traitées.</p> <p>Monsieur Pierre MEHAIGNERIE admet que l'échéance 2015 ne sera pas tenue, ni à Vitré, ni dans les autres Collectivités.</p> <p>Monsieur Paul TRAVERS demande que l'hôtel de Ville soit priorisé.</p> <p>Monsieur Pierre MEHAIGNERIE répond que dès que l'autorisation en commission nationale des Monuments Historiques sera donnée, les travaux</p> |

| | |
|---|---|
| | seront réalisés en urgence. Information du Conseil |
| 21. Convention de partenariat entre Planet Terre inconnue et la Ville de Vitré | Mise à disposition d'un encart dans le guide « sorties et activités » coût 60 € Approbation à l'unanimité |
| 22. Musées – Restauration des collections 2014 | Accord pour la réalisation de diverses restaurations et demandes de subventions auprès de la DRAC Approbation à l'unanimité |
| 23. Travaux de restauration sur les bâtiments abritant le Musée Des Rochers Sévigné | Monsieur Pierre MEHAIGNERIE souhaite refaire le point sur le contrat passé pour le Musée des Rochers. Il propose de retirer le dossier de l'ordre du jour. Madame Marie-Annick BOUQUAY rappelle qu'il y a urgence pour la réalisation des travaux : ceux-ci sont indispensables pour l'ouverture du Musée au public dans de bonnes conditions de sécurité. Il doit être réalisé impérativement avant la saison touristique. QUESTION RETIRÉE ET REPORTÉE |
| 24. Commande publique-Réfection du terrain d'honneur | Autorisation de poursuite de l'opération 2 votes contre : MM. Tortelier et Morin – 7 abstentions Mmes Pracht, Duchesne et Charlot et Mmes Gardan et Tireau M. Coignard (représenté) et Lecompte - |
| 25. Aménagement entrée de ville Route de Rennes (RD 857) signature d'une convention avec le Conseil Général – Annule et remplace la délibération N°253 du 7.11.2013 | Fixation de la participation financière du Département à 61 580 € HT Approbation à l'unanimité |
| 26. Convention de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un chemin piéton, Barrage de la Cantache | Convention avec Vitré Communauté : fixation de la participation de la Ville à hauteur de : 24 223.62 € Approbation à l'unanimité |
| 27. Convention de servitude, ERDF, la Grande Robannerie | Convention autorisant ERDF à passer un réseau dans une parcelle Ville (à titre gratuit) Approbation à l'unanimité |
| 28. Convention de servitude, Chemin de Clerheux | Autorisation donnée à M. Erard d'enfouir une ligne électrique : traversée du chemin de Clerheux appartenant à la Ville. Approbation à l'unanimité |
| 29. Conventions ERDF, Place du Champ de Foire | Autorisation de pose d'une ligne électrique aérienne et autorisation d'installation d'un transformateur dans la cour des bâtiments de Vitré Communauté (autorisées à titre gratuit) Approbation à l'unanimité |
| 30. Ecole Pierre Lemaître – désaffectation de logements | Autorisation de déclassement des logements compris dans l'enceinte de l'école Pierre Lemaître et autorisation de mise en location Approbation à l'unanimité |
| 31. Aliénation - Cession du lot N° 7 sur le parc d'activités de la Baratière | Cession aux sociétés AUDALIS/ANIMALLIANCE d'une parcelle de 4 699 m ² PA de la Baratière au prix de 146 608.80 € HT Approbation à l'unanimité |
| 32. Cession à M. DOUILLARD d'une emprise, Rue Rallon | Cession à M. et Mme DOUILLARD d'une parcelle de |

| | |
|--|--|
| | <p>terrain de 10 m² sise rue Rallon au prix de 20 € le m²</p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 33. Création d'une licence de taxi | <p>Autorisation donnée au Maire d'entreprendre les démarches réglementaires préalables à la création d'une licence de taxi supplémentaire</p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 34. Acquisition d'un bâtiment à usage industriel, Rue Jean-Marie TEXIER | <p>RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR</p> |
| 35. Remboursement par anticipation du crédit-bail – Société nouvelle FAO | <p>Avis favorable à l'unanimité pour le rachat par la société nouvelle FAO du contrat de crédit-bail en cours</p> <p>M. Perret ayant quitté la salle</p> |
| 36. Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme | <p>Question de Monsieur Pierrick MORIN : Lorsqu'il y a enquête publique, la Ville fournit-elle les copies des documents ?</p> <p>Réponse de Rodrigue HENRIO : Pas de possibilité de fournir de copie, cependant l'ensemble des dossiers est accessible à tous sur le site internet (exemple de l'AVAP)</p> <p><i>Projets de modifications portant sur : 1) la ZAC des Ormeaux (rectification du périmètre) 2) rectification de l'emprise du Plan de Prévention des Risques d'Inondation 3) suppression de l'intention de voie inscrite sur le Bas Fougeray</i></p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 37. AVAP - clôture de la concertation publique et arrêt du projet | <p>Monsieur Anthony MOREL précise que le rôle de la Commission AVAP (Aire Valorisation de l'architecture et du patrimoine) qui sera mise en place : il s'agira d'une commission composée de 8 élus et 7 personnes qualifiées dont la DRAC. Cette commission sera chargée des arbitrages. Il précise ce qui va changer : actuellement la Ville est soumise au Périmètre Monuments Historiques : dans un rayon de 500m autour des monuments plus certains sites présentant un intérêt : avis conforme de l'ABF sur toutes les modifications, travaux...</p> <p>L'AVAP permet à la Collectivités de s'investir : on passe non plus à un périmètre de 500m autour mais à un zonage de la Commune établi suite à une étude approfondie du territoire : diagnostic, synthèse (justificatif du plan de zonage), plan de zonage et règlement.</p> <p>La présentation du projet AVAP est faite au Conseil par Monsieur Yvonnick FEASSON Architecte du patrimoine représentant le cabinet DUCHÉ. L'AVAP couvre 465 ha donc 119 ha urbanisés. La délimitation en a été effectuée suite à une analyse ville/paysage en fonction de l'histoire urbaine et des enjeux du patrimoine. Le plan réglementaire est réparti en 3 secteurs :</p> <p>1 – Zone urbaine (comprenant les lotissements anciens)</p> <p>2 – Entrées urbaines</p> |

3 – Espaces paysagers (dont la Vallée de la Vilaine)
Il existe par ailleurs 2 type de sous-secteurs pour l'intégration des lotissements d'habitations et d'activités. Les règlements sont spécifiques sur chacun des 3 secteurs.

Une commission locale permanente est chargée des arbitrages. L'AVAP représente la continuité d'un travail effectué depuis 2008.

Monsieur Pierre MEHAIGNERIE précise que la mise en valeur du patrimoine est un devoir, cependant des contraintes excessives et non comprises freinent beaucoup de projets. Il est nécessaire d'avoir une commission de conciliation.

A Vitré les dossiers sont très nombreux : le château, les tours, les remparts auxquels s'ajoutent les Bénédictins (travaux en cours pour la réalisation de 22 logements) – Saint Nicolas : restant à s'engager, par ailleurs la Ville se portera acquéreur d'une douzaine d'immeubles afin d'en effectuer (ou faire effectuer) la rénovation. Il y a une forte demande pour des retours sur Vitré : la Ville recherche des terrains pour la construction d'immeubles. Le dossier de la Mériaïs où il faut obtenir l'autorisation de démolir pour ouvrir une possibilité de reconstruire. Le Château de la Baratière (édifice à conserver) mais il faut prévoir une centaine de logements autour. Pierre MÉHAIGNERIE constate qu'il y a des particuliers qui passent outre la réglementation et mettent dans l'obligation de verbaliser. Il souhaite plus de souplesse et de compréhension.

A. MOREL : Le dossier présenté ce soir est le résultat de la concertation publique. Après cette délibération, le dossier passera en commission puis sera soumis à enquête publique par le Préfet en mai-juin. Il se félicite des interventions qui ont été proposées lors de l'exposition publique.

R. HENRIO précise que 480 personnes ont visité l'exposition et que 200 à 300 personnes ont assisté aux réunions publiques.

M.A. BOUQUAY signale que les artisans ont participé aux réunions et sont en demande de formation dans le domaine de la restauration du patrimoine.

P. MÉHAIGNERIE cite le dossier de reconstruction de la rue Baudrairie qui sera un projet de qualité et rappelle qu'il est important que les propriétaires se renseignent au préalable plutôt que d'engager des travaux non conformes.

M.A. BOUQUAY rappelle que la réglementation ne concerne que l'extérieur et que le délai de réponse de l'ABF sera de un mois au lieu de deux dans le cadre d'une AVAP.

| | |
|---|---|
| | <p>Le dossier 37 est approuvé à l'unanimité.</p> <p>la concertation publique. Après cette délibération, le dossier passera en commission puis sera soumis à enquête publique par le Préfet en mai-juin. Il se félicite des interventions qui ont été proposées lors de l'exposition publique.</p> <p>R. HENRIO précise que 480 personnes ont visité l'exposition et que 200 à 300 personnes ont assisté aux réunions publiques.</p> <p>M.A. BOUQUAY signale que les artisans ont participé aux réunions et sont en demande de formation dans le domaine de la restauration du patrimoine.</p> <p>P. MÉHAIGNERIE cite le dossier de reconstruction de la rue Baudrairie qui sera un projet de qualité et rappelle qu'il est important que les propriétaires se renseignent au préalable plutôt que d'engager des travaux non conformes.</p> <p>M.A. BOUQUAY rappelle que la réglementation ne concerne que l'extérieur et que le délai de réponse de l'ABF sera de un mois au lieu de deux dans le cadre d'une AVAP.</p> <p><i>Bilan de la concertation et arrêt du projet de l'AVAP, saisine de la CRPS pour validation du projet</i> Le dossier 37 est approuvé à l'unanimité.</p> |
| <p>38. PSMV - Bilan de la concertation publique et prescription de l'enquête publique</p> | <p><i>Bilan de la concertation, arrêt du projet de modification et saisine du Préfet pour la mise en place de l'enquête publique</i> Approbation à l'unanimité</p> |
| <p>39. Dénomination d'une voie, secteur de la Guilmarais</p> | <p>Madame Noëlle TIREAU trouve la dénomination « rue des Congrégations » trop orientée.</p> <p>Madame Anne CHARLOT précise que la dénomination « rue Anne BOIVENT » aurait pu être envisagée. Cette personne a beaucoup travaillé pour le bien des enfants et mériterait qu'une rue porte son nom.</p> <p>Monsieur Pierre MEHAIGNERIE propose au vote « rue des congrégations ».</p> <p>4 abstentions de Vitré Cap à Gauche.</p> |
| <p>40. Dénomination du parking situé Rue de Paris</p> | <p>Approbation à l'unanimité <i>Parking dénommé « Parking Odile-René FRICOT, 1903-1963 »</i></p> |
| <p>41. Ensemble immobilier de la Baratière, consultation de maîtrise d'œuvre</p> | <p>Monsieur Jean-Pierre LEBRY précise que la Ville n'est pas propriétaire du secteur de la Baratière mais qu'elle accompagne l'Association propriétaire dans sa démarche de valorisation du site.</p> <p>Monsieur Pierre MEHAIGNERIE confirme qu'un</p> |

| | |
|---|--|
| | <p>temps d'étude est nécessaire, et qu'il pourra être mis en place une commission extra-municipale chargée du suivi de ce dossier.</p> <p><i>Lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la désignation d'un maître d'œuvre – fixation de l'indemnisation à verser aux candidats</i></p> <p>1 abstention : M. Lecompte</p> |
| 42. Avenant convention gestion gîte d'étape | <p><i>Avenant : nombre de places ramené de 17 à 12 (4 logements) – montant forfaitaire de gestion fixé à 8 000 €</i></p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 43. Convention Astéroïde B612 | <p>Madame Anne CHARLOT signale que la Crèche Astéroïde est complète à 20 places, et risque de ne pas tenir jusqu'à 2015. Elle insiste sur la nécessité de démarrer les travaux de l'équipement multi accueil (30 berceaux).</p> <p>Montant du financement annuel apporté à Astéroïde porté à 55 400 € (+4.53%) – autorisation de signer la convention pour les années 2014 et 2015</p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 44. Convention Entraide Récupération Vitré | <p><i>Convention pour l'enlèvement des déchets encombrants et fixation du barème de revenus pour l'accès au service</i></p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 45. Dénonciation de la convention de dépôt auprès du Centre de Promotion Sociale – AIS 35, de mobilier appartenant aux collections des musées municipaux et signature d'une convention à jour | <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 46. Musées – Don d'une armoire de la famille de la Plesse | <p><i>Acceptation du don d'une armoire</i></p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 47. Musées – Don d'une photographie du Château de Vitré, C. 1900 | <p><i>Acceptation du don d'une photographie</i></p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 48. Tableau des effectifs | <p><i>Modification tableau des effectifs : a) grade de ATP 2^{ème} classe à AT 2^{ème} classe suite au remplacement d'un agent b) changement de temps de travail d'un agent (+2.3%) suite à la réorganisation du temps de travail des ATSEM c) transformation poste agent maîtrise en technicien suite à une promotion interne</i></p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 49. Comité Technique commun Ville et C.C.A.S. | <p><i>Reconduction comité technique paritaire commun pour la Ville et le CCAS</i></p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 50. Mise à disposition de personnel auprès de la Ville | <p><i>Mise à disposition de la Ville par Vitré communauté du DGS (du 01/05/14 au 31/12/14)</i></p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 51. Mise à disposition de personnel auprès de Vitré-Communauté | <p><i>Mise à disposition de Vitré Communauté d'un ingénieur principal (urbanisme) pour 10% de son temps</i></p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |
| 52. Horaires du Musée Saint-Nicolas | <p><i>Modification des horaires (à jour régulier)</i></p> <p>Approbation à l'unanimité</p> |

| | |
|--|---|
| 53. F.I.P.H.F.P : règlement de factures | <i>Autorisation de prise en charge facture (remboursement compensatoire par le FIPHFP fonds d'intervention pour personnel handicapés de la fonction publique) ou reversement à l'agent des subventions reçues du FIPHFP</i> Approbation à l'unanimité |
| 54. Marché d'exploitation des systèmes de chauffage – Proposition d'avenant N°19 | <i>Avenant n° 19 au contrat COFELY – modification des conditions de facturation</i> Approbation à l'unanimité |

Interventions diverses

Zone du Parc : P. MORIN s'interroge sur le dossier de la zone du Parc. Pour l'évacuation des déchets, c'est la Société Espacil qui traite directement avec son entreprise mais c'est la Ville qui paye. Il sait que la Société HPC intervient mais seulement en assistance, il s'interroge sur l'évacuation de l'eau.

J.P. LEBRY répond que l'eau a été analysée avant pompage. Si elle avait été de mauvaise qualité, elle aurait été évacuée de la même manière que la terre.

P. MÉHAIGNERIE rappelle qu'il y a de plus en plus de contraintes, que celles-ci se rigidifient de plus en plus et que les coûts sont de plus en plus élevés. Il l'a constaté au cours du déroulement de ce chantier : l'évacuation des terres souillées initialement prévue en classe 3 a dû être faite en classe 2 d'où une augmentation significative des prix. Il regrette l'esprit normatif de plus en plus rigide en France.

Fin de mandat :

Madame TIREAU salue les conseillers municipaux en fin de mandat qui ne se représentent pas.

P. MÉHAIGNERIE remercie tous les conseillers municipaux pour leur collaboration. Il les invite à un « pot de l'amitié » qui sera organisé dans les prochaines semaines. Il remercie tout particulièrement les conseillers et adjoints qui quittent définitivement le Conseil et leur rappelle qu'il aura besoin d'eux sur d'autres missions.

M.J. HALET : constate qu'une page se tourne pour elle après 25 ans passés au service de la Ville, à la Direction des affaires sociales et du C.C.A.S. Elle remercie tous ses collègues